

Compte rendu du Conseil Municipal
Réunion du vendredi 10 décembre 2021 à 18h00 à la salle Chabassier

Convocation en date du 03 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire,

sous la présidence de Monsieur PENTHIER Thierry, Maire, à la salle Chabassier.

Présents :

Mmes CHATELIN Fatima, COLAZZO Ginette, DUBREUIL Marie-Claude (arrivée à 19h15), LETEVE Claudie, MICHEL Josiane PEROUX Angèle,
MM. AUTIN Francis, HORMIERE Pierre, JULIENNE Didier, LESICKI André, PENTHIER Thierry, TINDILLERE Alain et VIALTAIX François.

Pouvoirs : Eric MARAIS pour Didier JULIENNE

Michelle MARAIS pour François VIALTAIX

Marie-Claude DUBREUIL pour Francis AUTIN

Secrétaire de séance : VIALTAIX François.

Assistée de : Anne-Bérangère MAAR, Secrétaire de Mairie

2021-12-50 Effacement de dettes

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de la trésorerie de Montluçon demandant un effacement des dettes de cantine pour un montant de 72€ suite à une commission de surendettement.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 72.00€ au compte 6542 du budget principal

2021-12-51 Décision modificative

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'une facture de Montluçon communauté, il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'augmenter le budget du compte 739211 de 1897€00 en réduisant le compte 615231 du même montant.

Il explique également que la commune a reçu l'avis d'imposition des taxes foncières concernant le legs Chabassier Le montant qui s'élève à 2651€ n'était pas prévu au budget, mais peut être réglé sur le chapitre 011. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec les services des impôts afin d'exposer le nouvel usage des bâtiments et solliciter un nouveau calcul des impôts fonciers.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser le virement de crédit.

2021-12-52 Allocation naissance

Monsieur le Maire souhaite maintenir l'allocation de 50€ octroyée aux parents Lignerollais pour la naissance de leur enfant.

Le versement se fera par virement bancaire sur présentation d'un RIB.

Cette année, il y a eu 4 naissances sur la commune.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de 50€ pour les naissances sur la commune sur demande des parents pour l'année 2022.
- DIT que les crédits sont prévus à l'article 6718 du budget.

2021-12-53 Enquête publique Chemin du Rocquet

Une délibération a déjà été prise en 2020 concernant la demande de M. DIOT Benoit qui souhaiterait échanger une partie de sa parcelle avec une partie du Chemin du Rocquet afin d'avoir ses parcelles réunies en un seul tenant, ce qui lui permettrait de se clôturer. Afin de répondre à cette demande, une enquête publique doit être réalisée afin de procéder au déclassement de la parcelle. Tous les frais (bornage, publication et commissaire-enquêteur) seront à la charge de M. DIOT.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Autorise Monsieur le Maire à engager une enquête publique préalable à l'échange et à choisir le commissaire-enquêteur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au déroulement de la procédure.

2021-12-54 Nouvelle comptabilité M57

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la comptabilité des collectivités locales sera celle définie par la comptabilité M57. Actuellement, la comptabilité utilisée est la M14.

Suite à une demande de la trésorerie de Montluçon, la commune a décidé d'appliquer cette nouvelle comptabilité à partir du 1^{er} janvier 2022 afin d'étaler la mise en place sur plusieurs années.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Approuve la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

2021-12-55 Convention ATDA - Nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions réglementaires et dans le but de simplifier les relations entre l'Administration et les citoyens, la Commune a fait le choix de se doter d'un service de dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'occupation des sols.

Il s'agit de la plateforme SVE IDE'AU déployée par AtReal et raccordée au logiciel d'instruction OpenADS.

Ce service est mis gratuitement à disposition de la Commune par l'Agence Départementale de

l'Allier (ATDA) qui assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il est accessible directement via le lien <https://ideau.atreal.fr/> disponible sur le site de la commune (ou via le site de l'ATDA). La saisine par voie électronique (SVE) n'a cependant pas vocation à se substituer aux dépôts des demandes sous format papier. Par ailleurs, le choix de ce téléservice et la volonté de l'utilisateur de s'en saisir, exclut par la même toute autre possibilité de saisine par voie électronique, notamment par voie de courriel. Il ne fait toutefois pas échec à la possibilité de déposer les dossiers via l'interface AD'AU déployée par les services de l'Etat – accessible sur -servicepublic.fr -, également directement raccordé au logiciel d'instruction OpenADS.

Ainsi, à compter de la mise en œuvre effective de ce service dématérialisé (SVE) soit au 1^{er} janvier 2022, les demandeurs auront la possibilité de déposer leurs dossiers de DEUX manières :

- 1- Sous format papier, la numérisation des pièces relevant de la compétence du service concerné ;
- 2- Sous format numérique, soit via la plateforme SVE IDE'AU, soit via l'interface AD'AU ;

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Approuvent le projet.

2021-12-56 Tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Monsieur le maire propose de fixer le tarif des encarts publicitaire pour le bulletin municipal comme ci-dessous :

- 1 page : 250€
- ½ page : 150€
- ¼ page : 80€
- 1/8 page : 50€

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :
voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- Fixent les tarifs des encarts du bulletin municipal comme mentionné ci-dessus.

2021-12-57 Tarifs du CACS

Monsieur le Maire explique qu'afin de ne plus avoir un tarif saisonnier, un tarif unique est envisagé comme ci-dessous :

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Associations Commune	Associations hors commune	Particuliers commune	Particuliers hors commune
1 ^{ère} et 4 ^{ème} gratuite 100€	300€	200€	300€

Un forfait de 100€ pour le chauffage sera proposé, en option, au locataire qui en fera la demande.

Monsieur le Maire demande à Pierre HORMIERE de vérifier la programmation du chauffage car il fait apparemment froid le mardi lors des cours de pilates.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Adoptent les prix de location du CACS comme désignés ci-dessus ainsi que le tarif du chauffage.

2021-12-58 Groupement d'achat d'énergies avec le SDE03

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pierre HORMIERE. Ce dernier explique que le SDE03 propose aux communes du département de grouper l'achat d'énergies afin que toutes les collectivités puissent bénéficier d'un tarif préférentiel. Comme maintenant les fournisseurs d'énergies se sont diversifiées et proposent du gaz et de l'électricité, le SDE03 procède à une simplification de la convention avec les communes afin que cela soit plus facile à gérer.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Décide d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies

2021-12-59 Baux de chasse

Il existe sur la commune deux associations de chasse dont les relations sont conflictuelles.

Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire souhaite que tout Lignerollais qui le désire ait un accès à la chasse sur toutes les parcelles communales.

La fédération de chasse de l'Allier conseille, dans un souci de sécurité de ne pas scinder les territoires de chasse.

D'autre part, il est préférable de rédiger des baux du 1^{er} juillet au 30 juin calqués sur une période cynégétique.

Suite à ces prérogatives ;

La commune propose un nouveau bail à destination de la société de chasse communale. Ce bail établi en concertation avec la fédération de Chasse comporte en plus des notions réglementaires plusieurs chapitres portant sur la notion de responsabilité des chasseurs et d'éthique.

Aucun bail ne sera proposé à l'amicale des chasseurs Lignerollais.

Les statuts de cette association leur réservent le droit de refuser le droit de chasse à un Lignerollais, ce qui est contraire au principe évoqué précédemment.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 15

voix contre :

abstention :

- Décident de dénoncer les baux de chasse actuels et de proposer un bail à la société de chasse communal avec une périodicité cynégétique

2021-12-60 Vente d'une parcelle

Le propriétaire d'une parcelle située derrière la cantine a fait une demande pour acquérir la parcelle située à côté de la sienne appartenant à la commune. La parcelle ZI 53 avec une superficie de 385m² ne peut être vendue seule pour construire une maison. Par contre, si on ajoute la parcelle ZI54 appartenant à la commune et mesurant 529m², la surface de 914m² est suffisante pour accueillir une construction. Monsieur le Maire explique que deux terrains vides dans le bourg créent une « dent creuse », et qu'il serait plus intéressant de réunir ces deux terrains afin d'en faire une parcelle constructible.

Monsieur le Maire pose la question ; La municipalité doit-elle vendre cette parcelle ou la garder en réserve foncière pour d'éventuels projets ?

Monsieur LESIKI souhaite que la municipalité conserve

Mme LETEVE demande s'il n'est pas plus logique d'acheter la parcelle ZI 53 au cas où la commune aurait un projet. Monsieur le Maire pense que la commune a déjà beaucoup de terrains à entretenir.

Pierre HORMIERE pense qu'il sera plus intéressant pour la commune d'avoir une famille que de garder une dent creuse.

Didier JULIENNE propose de vendre les ateliers du bas et de garder la parcelle ZI 54 pour les remplacer.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

*voix pour : 7
voix contre : 3
abstention : 4*

- *Décident de vendre la parcelle et demandent à l'éventuel acquéreur de faire une offre de prix.*

19H15 Arrivée de Marie-Claude DUBREUIL

2021-12-61 Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

Monsieur le Maire explique que de plus en plus de chats divaguent sur la commune. Il va falloir éradiquer le phénomène et stériliser les animaux.

C'est pourquoi il propose de signer une convention avec la SPA afin de mettre à disposition des communes des bons de stérilisation au tarif de 50€. La commune pourra ainsi faire stériliser les chats ou chattes, non identifiés qui seront ensuite enregistrés au nom de la commune.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

*voix pour : 15
voix contre :
abstention :*

- *Décident de signer la convention avec la SPA et de prendre 10 bons de stérilisation soit 500€*

2021-12-62 Rapport sur l'assainissement 2020

Monsieur le Maire explique que tous les ans, les services de l'assainissement de Montluçon Communauté nous font parvenir un rapport sur l'assainissement. Ce rapport contient des mentions sur l'assainissement collectif, la station d'épuration, les projets et la gestion des abonnés. Monsieur le Maire donne lecture du rapport. A Lignerolles, le fonctionnement de la lagune est assez satisfaisant et celui de la station de Mont est satisfaisant car il s'agit d'un réseau séparatif.

Francis AUTIN demande s'il est possible de mettre une station au Grand Cougour . Monsieur le Maire explique qu'une étude avait démontré que ce n'était pas possible.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

2021-12-63 Contrat de maintenance du site Internet de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le site Internet de la commune a été changé en début d'année. Un contrat de maintenance doit être signé avec l'entreprise qui a créé le site. Le cout de cette maintenance est de 300€ par an.

Monsieur le Maire mentionne que nous sommes assez réactifs mais qu'il serait nécessaire que le site s'étoffe un peu plus (photothèque).

Il serait intéressant de connaître le nombre de vue sur le site. La demande sera faite à M. GUERARD, créateur du site.

2021-12-64 Emploi d'agents reenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de collecte du recensement 2022.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal par :

voix pour : 15

voix contre : 0

abstention : 0

- Décident la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
De deux emplois pour 2022, d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 05/01/2022 au 19/02/2022, le recrutement de Mme DUCOULT Gisèle et de Mme ALTMAYER Catherine.

- L'enveloppe de 1373€ sera répartie entre les deux agents (couvrant le montant brut et les cotisations sociales)
- Les frais kilométriques pour se rendre en formation (2 demi-journées à Commentry) seront pris en charge par la collectivité.

Informations diverses

- L'agglomération de Montluçon propose de développer le vélo à assistance électrique. Pour cela, il sera proposé aux communes le désirant, de mettre en place un point retrait qui sera validé en commission. La commune pourra avoir 2 vélos qui seront réservés à la société Kéolis. La commune devra stocker les vélos ainsi que les batteries. Ils pourraient être garés sous le préau derrière la mairie et les batteries stockées à la chaufferie ou à la mairie. Un rendez-vous sera pris avec la société Kéolis pour en discuter.
- Mme Angèle PEROUX propose de vacciner, le 3 janvier 2022, les personnes le désirant pour leur 3^{ème} dose. Il reste 2 places disponibles.

- Claudie LETEVE a assisté à une réunion du schéma directeur vélo. Elle explique qu'il est très difficile de suivre ces réunions car ce sont des débats qui s'étalent dans le temps. Le budget initial était de 3 millions d'euros mais il a apparemment été sous-estimé. Le coût s'approcherait plutôt de 16 millions d'euros. Ce projet sera donc réalisé en plusieurs tranches afin de mettre en place 49km de liaisons utilitaire et 200km pour le loisir.
- André LESICKI s'est rendu à la réunion du Copil pour la future voie verte. Il explique qu'un débroussaillage a été réalisé du côté de Lignerolles et que l'état des lieux a été fait. Pour le côté de la Creuse, la même chose va se faire prochainement. Il explique qu'il était prévu que la SNCF enlève les traverses et les rails mais que maintenant elle se désiste et donne cette tâche à Montluçon Communauté pour la partie Allier au département de la Creuse pour le côté Creuse. Il a rapporté un document très intéressant qui sera numérisé et envoyé aux membres du conseil municipal.
- M. LESICKI a aussi participé à la réunion qui s'est tenue le 8 décembre à Teillet-Argenty concernant les Conseillers Numériques. Apparemment, de nombreux Lignerollais ont participé à cette réunion. Les personnes intéressées pour des ateliers seront recontactées d'ici quelques semaines.
- Francis Autin explique que les rats prolifèrent sur la commune. Monsieur le Maire explique qu'il ne peut pas faire dératiser toute la commune et que chacun doit s'en occuper. Il va se renseigner afin d'obtenir un produit efficace pour lutter contre cette prolifération. Un flyer sera fait afin d'avertir la population.
- Marie-Claude DUBREUIL et Ginette COLAZZO ont participé à une réunion du Centre Social de Saint Martinien. Elles insistent sur le fait que le centre s'occupe d'énormément de choses et propose beaucoup d'activités que ce soit pour les personnes âgées comme pour les jeunes enfants. Le centre a un problème de recrutement du fait de la difficulté de trouver du personnel. Monsieur le Maire explique qu'il a proposé que le centre social s'occupe de la CTG (Convention Territoriale Globale) de la CAF. 2 ou 3 heures de travail de la coordinatrice du Centre Social de Saint Martinien seront réservées à la CTG.
- Pierre HORMIERE rappelle que lors du dernier conseil municipal du 24/09/2021, il avait été question du projet photovoltaïque. Malheureusement, le 06 octobre, le SDE03 a annoncé que les aides ne pouvaient plus être cumulées avec celles de l'Etat. Le projet est donc en standby. Le SDE03 a 2 pistes, ne pas solliciter les aides de l'Etat et augmenter le DETR qui passera de 50 à 80% ou alors de ne pas revendre l'électricité produite mais la consommer dans les autres bâtiments.
- M. HORMIERE explique qu'il a eu Mme KERGROHEN, architecte qui étudie le projet de maison des jeunes et de la salle de motricité. Elle aurait besoin que M. HORMIERE lui donne un descriptif des tous les réseaux.
- La pose des guirlandes de Noël s'est faite le mercredi 8 décembre. Monsieur le Maire remercie les personnes qui y ont participées.
- Un contrat de Service Civique a été signé avec l'école. La personne a commencé de travailler vendredi 10/12/2021 et s'occupera des enfants et aidera les professeurs. Le contrat se terminera en juillet.
- Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui décorent leur maison.
- Les colis ont été confectionnés et seront distribués le 18/12/2021 au matin, rendez-vous à 9h30 à la mairie et début de la distribution se fera à partir de 10h.

Pour ce qui est du repas, avec les conditions actuelles, il aurait été difficile de maintenir le repas au CACS. Comme il était trop tard pour ajouter les colis, le repas (préparé par M. LOISY Traiteur) sera livré aux personnes qui devaient se rendre au CACS. Marie-Claude DUBREUIL propose qu'un thé dansant soit organisé une fois que les conditions seront meilleures. Le repas sera donc distribué le 19/12/2021 à partir de 11h. La secrétaire se charge de contacter les personnes pour les prévenir.

- L'USLLP et le Groupement du Haut Cher organisent une matinée foot au Stadium samedi 11 décembre. Le but est de récolter des jouets pour les restos du cœur. La commune mettra en place un barnum et des tables.

- Une fois de plus, les vœux du Maire risquent d'être annulés cette année toujours en raison de l'épidémie de COVID. Monsieur le Maire explique que des réunions de quartiers se feront dans l'année à venir. Les livrets achetés pour les membres du CMJ leur seront remis prochainement.

- Marie-Claude DUBREUIL demande s'il est possible de faire faire un nettoyage complet du CACS. Monsieur le Maire va réfléchir à cette proposition. Il en profite pour dire qu'une personne ayant loué le CACS a demandé s'il était possible de prévoir un forfait ménage avec la location. Une réflexion se fera sur le sujet en proposant à une employée si elle serait d'accord pour faire le ménage suite à une location, en instaurant bien évidemment des règles à respecter pour le locataire.

Fin de séance à 21h00